

Place Charles Bron  
04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél. : 04.92.89.01.30

verdonimmo@orange.fr

www.verdonimmobilier.com

## HONORAIRES T.T.C. TRANSACTIONS

Au 15 avril 2024

<b>PRIX DE VENTE (honoraires inclus)</b>	
De 0 à 30.000 €uros	Forfait 4 500 €uros
De 30.001 à 60.000 €uros	Forfait 5 950 €uros
De 60.001 à 89.000 €uros	10 %
De 89.001 à 115.000 €uros	9 %
De 115.001 à 170.000 €uros	8 %
De 170.001 à 300.000 €uros	7 %
De 300.001 à 500.000 €uros	6 %
Au-delà de 500.001 €uros	5 %

Le montant des honoraires est calculé à partir du prix de vente «acquéreur».

Les Honoraires sont à la charge du vendeur (sauf mention contraire et/ou impossibilité juridique).

Ce barème ne s'applique pas aux mandats initiaux ou renouvelés antérieur au 1<sup>er</sup> mars 2024.

### Emoluments T.T.C. pour frais annexes d'autres prestations

**Vente de fonds de commerces** : De 0 à 50 000 €uros = Forfait 6 000 €urosTTC  
A partir de 50 001 €uros = 12%TTC

Le montant des honoraires est calculé à partir du prix de vente «acquéreur» (donc honoraires inclus)

**Avis de Valeur** : Emoluments pour frais annexes :

190 €uros TTC par unité bâtie ou par bien.

Sur devis pour les biens ou propriétés rurales de plus de 15 000 m<sup>2</sup>.

**Rédaction de compromis** : Emoluments pour frais annexes :

Sur devis de 500 € à 2 500 € selon la complexité du dossier de cession (servitudes, indivision, copropriété ...).

Sarl ACS titulaire de la carte professionnelle n°CPI 0401 2018 000 033 395 délivrée par la CCI des Alpes de Haute Provence portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce – Gestion Immobilière ». Garanti par la GALIAN – 89 rue La Boétie – 75008 PARIS pour un montant de CENT QUARANTE MILLE €uros sous le n°44662V. Titulaire du compte séquestre spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n°08006452041 ouvert auprès de La Caisse d'Epargne – 18 Bd Victor Hugo – 04000 DIGNE les BAINS. Titulaire d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA ENTREPRISE - 14 Bd Marie et Alexandre Oyon, 72100 Le Mans sous le numéro de police 120 137 405. Numéro individuel d'identification à la TVA FR 76751239963.

**Sur toutes les affiches vitrines – publicités – site Internet : NOS PRIX S'ENTENDENT HONORAIRES D'AGENCE INCLUS A LA CHARGE DU VENDEUR (Sauf mention contraire).**



[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr) [www.seloger.com](http://www.seloger.com) [www.bienici.com](http://www.bienici.com) [www.logic-immo.fr](http://www.logic-immo.fr) [www.green-acre.com](http://www.green-acre.com)

Sarl ACS au capital de 9.000 Euros

Siège social : Place Charles Bron — 04170 ST André les Alpes - Tél. : 04.92.89.01.30

RCS Manosque 751 239 963 — TVA FR 76751239963 – Carte professionnelle « Transaction sur immeuble et fonds de commerce – Gestion Immobilière » n°CPI 0401 2018 000 033 395 délivrée par la CCI des Alpes de Haute Provence. Garantie financière Transactions 140.000 €uros n°44662V et Responsabilité Civile Professionnelle N° 40 419 380 délivrées par GALIAN – 89 rue La Boétie - 75008 PARIS.

## HONORAIRES T.T.C. GESTION

Au 15/04/2024

Logements soumis à la loi du 6 juillet 1989 (nus ou meublés à usage d'habitation constituant la résidence principale)

GESTION COURANTE & ASSURANCE LOYERS IMPAYES tarifs TTC	HONORAIRES CHARGE BAILLEUR	
Montant du loyer mensuel charges comprises	De 0 à 560 €	A partir de 561 €
<b>PRESTATIONS</b> – location nue ou meublée -	50€ / mois	9% des encaissements mensuels
Emission des avis de quittance	✓	✓
Encaissement des loyers, charges et allocations	✓	✓
Délivrance des quittances et reçus	✓	✓
Révision des loyers	✓	✓
Tenue de la comptabilité	✓	✓
Réédition trimestrielle des comptes	✓	✓
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	✓	✓
<b>ASSURANCE LOYERS IMPAYES</b>		
Frais de constitution du dossier locataire transmis à l'assurance	150 €	
Assurance loyers impayés (% calculé sur les sommes quittancées)	2.8 %	
<b>GESTION TECHNIQUE tarifs TTC</b>	<b>HONORAIRES CHARGES BAILLEUR</b>	<b>HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE</b>
Gestion des sinistres : déclaration, demande de devis, suivi des travaux (par dossier de sinistre)	250 €	250 €
Gestion technique menus travaux jusqu'à 200€ pour un appartement et 400 € pour une villa	25 €	25 €
Gestion technique travaux supérieur à 200 € pour un appartement et 400 € pour une villa	50 €	50 €
Visite annuelle	20 €	20 €
<b>PRESTATION DE BUREAU ET ADMINISTRATIF tarifs TTC</b>		
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance recommandée et recouvrement amiable		50 €
Visite conseil appartement	100 €	
Frais d'avenant pour modification du bail ( soumis loi du 6/07/1989) à la demande du locataire		6 €/m <sup>2</sup>
Frais administratif	30 €	30 €
<b>ACTE SUPPLEMENTAIRE A LA DEMANDE tarifs TTC</b>		
Foncier (déclaration et envoi)	80 €	
Montage d'un dossier d'aide (ex :ANAH)	250 €	
Réédition supplémentaire à la demande	20 €	
Frais de renouvellement du bail	100 €	

**LES HONORAIRES ET FRAIS DE GESTION SONT ENTIEREMENT DEDUCTIBLES DES REVENUS FONCIERS.**

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%.



[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr) [www.seloger.com](http://www.seloger.com) [www.bienici.com](http://www.bienici.com) [www.logic-immo.fr](http://www.logic-immo.fr) [www.green-acre.com](http://www.green-acre.com)

Sarl ACS au capital de 9.000 Euros

Siège social : Place Charles Bron — 04170 ST André les Alpes - Tél. : 04.92.89.01.30

RCS Manosque 751 239 963 — TVA FR 76751239963 – Carte professionnelle « Transaction sur immeuble et fonds de commerce – Gestion Immobilière » n°CPI 0401 2018 000 033 395 délivrée par la CCI des Alpes de Haute Provence. Garantie financière Transactions 140.000 Euros n°44662V et Responsabilité Civile Professionnelle N° 40 419 380 délivrées par GALIAN – 89 rue La Boétie - 75008 PARIS.

## HONORAIRES T.T.C. LOCATIONS

au 15/04/2024

Logements soumis à la loi du 6 juillet 1989 (nus ou meublés à usage d'habitation constituant la résidence principale)

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

	Montant TTC Honoraires charge bailleur	Montant TTC Honoraires charge locataire
Honoraires d'entremise et de négociation en vue de la location. (Montant appliqué sur loyer annuel hors charges)	8 %	
Frais d'organisation de la visite, constitution du dossier candidat et rédaction du bail	4€/m <sup>2</sup>	4€/m <sup>2</sup>
Frais de réalisation de l'état des lieux d'entrée	1,50€/m <sup>2</sup>	1,50€/m <sup>2</sup>

### Emoluments TTC pour frais annexes

**Avis de valeurs et visite conseil :** Emolument pour frais annexes : 150 €

**Attestation locative :** Emolument pour frais annexes : 30 €

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire et calculés par mètre carré de **surface habitable**(\*). Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

(\*) validée par un diagnostiqueur agréé.

